

Vélo détérioré, que dois-je faire?

Par **FloFlopFloppy**, le **04/01/2011** à **13:14**

Bonjour,

Au début du mois de décembre, une entreprise est intervenue sur le toit de mon immeuble (petit immeuble de 2 étages).
Pour monter sur le toit, ils ont donc calé une échelle contre le mur de notre "espace" à vélo.

Sauf que depuis cette intervention, j'ai retrouvé mon vélo bien abimé.
Pendant les vacances de Noël, lorsque que j'ai voulu faire réparer mon vélo, le réparateur m'a informé que la roue, le dérailleur et le cadre du vélo étaient aussi HS. Et que vue les dégâts ils devaient y avoir eu un choc assez important (lorsqu'il a vu le vélo, il a cru que mon vélo était passé sous une voiture).

L'entreprise n'a laissé aucun mot pour m'informer qu'ils avaient détérioré mon vélo, et n'avait d'ailleurs elle n'avait fait aucune communication pour avertir qu'il allait intervenir et qu'il fallait que l'on retire nos vélos de cette espace.

Je n'ai que de fort présomption concernant cette entreprise ne les ayant pas pris sur le fait.
Mais comme mon vélo était attaché au mur, je sais qu'il n'a pas été déplacé.

Je ne sais pas ce que faire, je suppose que l'entreprise qui est intervenue doit-être assurée pour ce genre de cas, mais cela fait un mois et c'est leur parole contre le mienne!
Que dois-je faire?
Dois-je commencer par déposer une plainte?

Merci pour votre aide!

Par **jeeecy**, le **04/01/2011** à **16:40**

Bonjour

à mon avis la première chose à faire est de contacter le syndic de la copropriété

ensuite il faut prendre attache avec la société qui a fait les travaux, ils prendront peut-être en charge les travaux sans discuter

il est toutefois constant que cela reste votre parole contre la leur, surtout vu le délai...

Par **Camille**, le **04/01/2011** à **19:41**

Bonsoir,

D'autant que je ne vois pas trop comment le fait de poser une échelle contre le mur d'un "espace à vélos", en oblique donc, vélo attaché au mur, pourrait causer des dégâts similaires à un passage sous une voiture... Le tout, sans s'en rendre compte dès le lendemain ou quelques jours plus tard. Ou alors, pourquoi avoir attendu fin décembre ?

Par **FloFloppy**, le **04/01/2011** à **22:08**

Bonsoir,

Je suppose que le bas de l'échelle a dû être posé sur ma roue arrière, où ils ont fait tombé quelques choses dessus, durant leurs travaux.

J'ai bien remarqué le surlendemain, mais j'étais persuadée qu'il n'y avait que la roue à changer, alors je ne me suis pas alarmée.

Et comme il a pas mal neigé et fait froid, j'ai mis de côté le vélo au profit de la voiture, en attendant les vacances pour le faire réparer.

Mais en tout cas merci du conseil, je vais voir avec le syndic si il peuvent m'aider.

Bonne soirée

Par **Camille**, le **05/01/2011** à **12:54**

Bonjour,

Dans ce cas, faites ce que vous suggère jeeecy et j'ajouterais syndic

[u:2d10oqoo]et[/u:2d10oqoo] président du conseil syndical. L'un ou l'autre sont censés être venus constater la bonne fin des travaux. Peut-être ont-ils constaté le problème.

Voir aussi si un voisin, vélocipédiste, n'a pas constaté le bon état avant puis le mauvais état après travaux de votre vélo.

Sachant qu'il est peu probable que les ouvriers en ont parlé à leur patron. Cherchez à savoir s'il y avait un chef de chantier.